



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES LUTHIERS ARTISANS EN GUITARES  
ET AUTRES CORDES PINCÉES

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901  
Parution au Journal Officiel le 06 avril 2013 - N° de Parution : 20130014

## Adhérentes et adhérents !

Suite à votre adhésion à l'association APLG, nous vous proposons la charte qualité afin de certifier notre profession.

En effet, pour ceux qui le désirent et qui respectent les critères d'attributions ([Consulter le site](#)), il vous suffit de nous retourner avant le 30 Octobre 2021, le document "Demande de la Charte" (ci dessous) dûment rempli. La Charte qualité vous sera envoyée par la poste après accord de la commission dédiée.

Merci de répondre à ce mail et de joindre votre extrait d'immatriculation au répertoire des métiers D1P. Vous pouvez vous le procurer sur simple demande par mail à votre CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

La Commission Charte Qualité

[TÉLÉCHARGER LA DEMANDE DE LA CHARTE](#)

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de APLG.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

